



DECISION N° 30 - 2024

portant validation de convention avec l'association Au Gré des Ondes pour un concert dans l'abbatiale

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le projet de convention avec l'association Au Gré des Ondes ;

Considérant le projet d'un concert organisé par l'association Au Gré des Ondes au sein de l'Abbatiale le dimanche 7 avril 2024.

Considérant le projet de la mise à disposition des espaces de l'Abbatiale à titre gracieux,

DECIDE :

De valider la convention avec l'association Au Gré des Ondes pour réaliser un concert.

Marie-Lyne VAGNER